



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 8 avril 2021

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit avril à 16h00, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, président.*

**Date de la convocation du Bureau : 01/04/2021**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Paul EYMARD, Jean-Marc FAVIER, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Joël MAZALAIGUE, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Eric VANONI, Dominique VINAY.
En exercice : 22	
Présents : 19	
Votants : 19	<u>Excusés</u> : Marion PERRIER, Eric SICARD, Martine CHARMET, Olivier FORTIN. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Egalement présents</u> : Thomas Coste, Thomas BOUFFIER.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est DRolland.

Le procès-verbal du 11 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le président excuse OFortin pour cause d'examen professionnel.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

### A. DECISIONS

1. Déchets : Convention avec la commune de Lus La Croix-Haute pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Lus La Croix-Haute
  2. Déchets : Convention avec la commune de La Motte-Chalancon pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Motte-Chalancon
  3. Déchets : Cession à titre gratuit d'un tractopelle à la commune de La Motte-Chalancon
  4. Déchets : Avenant 1 au marché 2018-08 relatif à l'enlèvement et traitement du bois de classe A et B en aires de tri et de réemploi
  5. Déchets : Travaux de déplacement de la ligne haute tension à l'aire de tri et de réemploi de Die
  6. Abattoir : Avenants au marché de travaux 2020-02 pour l'extension de la chambre froide de l'abattoir du Diois
  7. Bâtiments : Attribution des marchés de travaux 2021-04 pour la rénovation thermique et l'extension des capacités d'accueil du siège de la CCD
  8. Bâtiments : Demande de subventions complémentaires pour la rénovation thermique et l'extension des capacités d'accueil du siège de la CCD
  9. Bâtiments : Demande de subventions pour la chaufferie à bois granulé du siège de la CCD
  10. Programme : Engagement dans le Contrat de Relance et Transition Ecologique – CRTE
  11. Habitat - Énergie : Animation PIG Drômois, programme habiter mieux
  12. Rivières/Environnement : Convention d'autorisation de travaux avec la fédération départementale de la pêche pour la restauration du ruisseau de Chapiat
  13. Fibre Optique /Martouret : participation financière de la CCD aux travaux réalisés par le syndicat mixte ADN pour des travaux au Martouret
  14. Planification : Cession de deux parcelles au Conseil Départemental giratoire RD 543
  15. Culture : Affectation du fonds de garantie aux manifestations 2021
  16. Administration : Convention de refacturation des frais de communication de l'Espace France Services dans la parution INTERCOM
  17. Économie : Validation de la grille critères d'attribution ZA et avis sur les demandes d'acquisition en ZA
- 27 QUESTIONS DIVERSES

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARGINAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONNET-ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL-EN-QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN-EN-QUINT  
ST NAZAIRE-LE-DESERT  
STE CROIX  
YACHERES-EN-QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## **A. DECISIONS**

### **1. Déchets : Convention avec la commune de Lus La Croix-Haute pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Lus La Croix-Haute**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Considérant que les communes de la Motte-Chalancon et Lus-La-Croix-Haute ont demandé à la Communauté des communes du Diois (CCD) de reprendre le gardiennage de leurs aires de tri et de réemploi (déchetteries) ;

Considérant qu'il a été convenu que, dans le cadre de nouvelles conventions proposées avec les communes que :

- Le gardiennage sera assuré par la CCD, dès le recrutement effectué sur le poste de chauffeur polyvalent (créé par délibération B201210-02 du Bureau communautaire en date du 10 décembre 2020) ;
- Chaque commune assurera un maximum de 6 remplacements par an les samedis ;
- Chaque commune mobilisera ses agents pour assurer le tassement des bennes en dehors des heures d'ouverture des aires de tri et de réemploi. Cette prestation continuera à être réalisée à titre onéreux par la commune de Lus La Croix-Haute.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de mettre fin à la convention en cours et de valider la nouvelle convention avec la commune de Lus La Croix-Haute pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de Lus La Croix-Haute ;**
- **autorise le Président à signer cette nouvelle convention,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pas de remarque.

### **2. Déchets : Convention avec la commune de La Motte-Chalancon pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Motte-Chalancon**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Considérant que les communes de la Motte-Chalancon et Lus-La-Croix-Haute ont demandé à la Communauté des communes du Diois (CCD) de reprendre le gardiennage de leurs aires de tri et de réemploi (déchetteries) ;

Considérant qu'il a été convenu que, dans le cadre de nouvelles conventions proposées avec les communes que:

- Le gardiennage sera assuré par la CCD, dès le recrutement effectué sur le poste de chauffeur polyvalent créé lors du bureau communautaire du 10 décembre dernier ;
- Chaque commune assurera un maximum de 6 remplacements par an les samedis ;

- Chaque commune mobilisera ses agents pour assurer le tassement des bennes en dehors des heures d'ouverture des aires de tri et de réemploi à des moments choisis avec la CCD. Ce tassement sera réalisé à titre gratuit par la commune de la Motte-Chalancon pendant une durée de 15ans en échange de la cession à titre gratuit d'un tractopelle par la CCD.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide la convention avec la commune de la Motte-Chalancon pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Motte Chalancon;**
- **autorise le Président à signer cette convention;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pas de remarque.

**3. Déchets : Cession à titre gratuit d'un tractopelle à la commune de La Motte-Chalancon**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Considérant que la CCD est propriétaire d'un tractopelle de marque JCB acquis le 12/04/2018 pour une valeur de 30 000€ ; que la valeur nette comptable de ce matériel s'établit au 31/12/2020 à 24 000 €.

Considérant que dans le cadre de la convention avec la commune de La Motte-Chalancon pour le gardiennage et le tassement des bennes de l'aire de tri et de réemploi de la Motte-Chalancon, la commune de la Motte-Chalancon s'engage à réaliser à titre gratuit le tassement des bennes pendant une durée de 15 ans ; qu'en contrepartie, la CCD procède à la cession à titre gratuit du tractopelle ;

Considérant que cette cession à titre gratuit s'assimile à une subvention d'équipement en nature d'un montant de 24 000 € consentie à la commune de La Motte Chalancon ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise la cession à titre gratuit d'un tractopelle de marque JCB, référencé TRACTO-18 dans l'inventaire comptable de la CCD, d'une valeur nette comptable de 24 000 € ;**
- **autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette cession ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : PBaudin, OFortin, DRolland, JPRouit, EVanoni.

#### **4. Déchets : Avenant 1 au marché 2018-08 relatif à l'enlèvement et traitement du bois de classe A et B en aires de tri et de réemploi**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu les articles L2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération C180517-10 du 17 mai 2018, attribuant le marché 2018-08 ;

Considérant que dans le cadre de la modernisation de la déchetterie de Die, il convient de prolonger le marché ;

Considérant que les conditions du prochain marché seront modifiées pour répondre aux nouveaux besoins de la CCD ; raison pour laquelle il convient de prolonger ce marché jusqu'à l'instauration de la nouvelle organisation de la Communauté des Communes du Diois pour la gestion des déchets bois ;

L'avenant est sans incidence financière ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant 1 de prolongation du marché 2018-08 avec la société **Négométaï 26100 Romans-sur-Isère, jusqu'au 31 décembre 2021 ;**
- autorise le Président à le signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron, JPRouit.

#### **5. Déchets : Travaux de déplacement de la ligne haute tension à l'aire de tri et de réemploi de Die**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu la délibération B201210-06 du 10 décembre 2020 ; par laquelle le Bureau communautaire a retenu le déplacement d'un pylône avec une solution de cheminement aérien entre la voirie communale et la déchetterie pour un montant de 27 356.29 € HT ;

Considérant que le site de la déchetterie de Die est traversé par une ligne Haute Tension A (HTA) qu'il est impératif de dévoyer car gênante pour la construction de la nouvelle déchetterie ;

Considérant qu'au regard de l'avancée du projet, une solution plus pérenne dégageant intégralement le site de la déchetterie de toute ligne HTA, en la dévoyant en un cheminement aérien rectiligne en bord de route départementale 93, a été travaillé entre ENEDIS, le MOE et le service de la Communauté des Communes du Diois ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le devis de Enedis pour un montant de **36 677.44 €HT ;**

- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs aux dépenses de ces travaux.**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pas de remarque.

#### **6. Abattoir : Avenants au marché de travaux 2020-02 pour l'extension de la chambre froide de l'abattoir du Diois**

Le Vice-président en charge de l'Abattoir (Christian Rey) expose :

Vu les articles L 2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;  
Vu les articles R 2194-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération B200312-08 du 12 mars 2020, par laquelle le marché 2020-02 a été attribué ;

Considérant que certains lots nécessitent des avenants nécessaires à la bonne exécution de l'opération :

- Lot 2 : Charpente métallique – Couverture – Bardage : Avenant 1 pour un montant supplémentaire de 14 236.00€HT avec la Métallerie CAUDAL, 26150 SOLAURE EN DIOIS ;
- Lot 4 : Plomberie – Froid industriel : Avenant 1 pour modification de prestations de l'avenant validé au Bureau communautaire du 17/09/2020 pour un montant supplémentaire global de 5 325.00 €HT (au lieu de 4 986.55 €HT) avec SODIMAV, 39 570 MONTMOROT ;
- Lot 6 : Résine : Avenant 1 pour suppression d'une prestation dans le bâtiment existant, chape et résine CH froide ressuyage, et revalorisation des PU suite à cette modification car environ -50%, pour un montant de - 12 575.00 €HT avec ALLIANCE RESINES, 69 120 VAUX-EN-VELIN ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve les 3 avenant précités ;**
- **autorise le Président à les signer ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : MMollard.

#### **7. Bâtiments : Attribution des marchés de travaux 2021-04 pour la rénovation thermique et l'extension des capacités d'accueil du siège de la CCD**

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Christian Rey) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,  
Vu les articles R2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que cette prestation concerne la création d'une salle de réunion en rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilités réduites, le remplacement de la production de chaleur, l'amélioration de fonctionnalités et le renforcement de l'isolation du second étage, alloti en 9 lots ;

Considérant qu'un avis de marché a été publié le 26 février 2021, sur le profil d'acheteur pays-dois.e-marchespublics.com et sur le BOAMP ;

Considérant que les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique ;

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au vendredi 19/03/2021 à 17h00 ; que 13 offres de 9 sociétés différentes ont été réceptionnées ; que les lots 3 et 6 n'ont pas reçu d'offres ;

Considérant que les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- **Pour le lot n°1 : Démolition / Gros OEuvre / Etanchéité / Zinguerie** : URSU (26 150 DIE) pour un montant de 83 756.86 €HT.
- **Pour le lot n°2 : Menuiserie Intérieure et Extérieure** : GENCEL (26 400 AOUSTE SUR SYE) pour un montant de 51 357.71 €HT.
- **Pour le lot n°4 : Carrelage / Faïence / Isolation en sol** : URSU (26150 DIE) pour un montant de 3920.94 €HT.
- **Pour le lot n°5 : Plomberie / Sanitaire** : LACHARNAY ET FILS (26 100 ROMANS SUR ISERE) pour un montant de 3 390.00 €HT.
- **Pour le lot 7 : Chauffage Bois / Ventilation** : LACHARNAY ET FILS (26 100 ROMANS SUR ISERE) pour un montant de 78 289.00 €HT, option comprise.
- **Pour le lot 8 : Electricité – Courants faibles** : Hervé DUFETRE (26 400 CREST) pour un montant de 26 512.52 €HT, option comprise.
- **Pour le lot 9 : Peinture** : SNC ETROY LEDOUX LEPERS CAILLET (26400 AOUSTE SUR SYE) pour un montant de 36 329.07 €HT option comprise.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **déclare les lots 3 et 6 infructueux ;**
- **attribue les offres précités ;**
- **autorise le Président à signer les marchés afférents,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

## **8. Bâtiments : Demande de subventions complémentaires pour la rénovation thermique et l'extension des capacités d'accueil du siège de la CCD**

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Christian Rey) expose :

Vu la délibération B200116-12 en date du 16 janvier 2020, par laquelle le Bureau communautaire a validé l'opération en objet.

Vu la délibération B201112-12 en date du 20 novembre 2020, par laquelle le Bureau communautaire a validé le plan de financement ci-dessous sur la base de l'APD :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux (cf estimation APD Moe y/c option 4)	129.900 €	Région AURA (Contrat Ambition Région)	48%	74.229 €
Divers et imprévu (4%)	5.200 €			
Maîtrise d'œuvre (12%)	15.600 €	Etat (DSIL)	25%	38.850 €
BC/CSPS (pour moitié des 6.000€)	3.000 €			
Frais d'études (géomètre, structure) (1,3%)	1.700 €	Autofinancement	27%	42.321 €
<b>TOTAL éligible</b>	<b>155.400 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>155.400 €</b>

Considérant que le programme initial, rédigé mi-2019, prévoyait la rénovation des locaux pour une augmentation de 5 à 7 agents à l'horizon 2026 ; que 7 agents auront été déjà recrutés d'ici mi-2021 ;

Considérant que l'exécutif, passé de 6 à 10 élus, est plus présent dans les bureaux et que le nombre de réunions croît ;

Considérant que les besoins ont changé et nécessitent une adaptation du programme avec une meilleure habitabilité du second étage, une mise en accessibilité plus large, l'installation de cabines isophoniques permettant de prendre rendez-vous et appels en dehors des bureaux collectifs ;

Considérant que les différentes adaptations renchérissent le programme ; que ni la Région ni l'Etat ne peuvent compléter leurs financements. ;

Considérant toutefois que le programme peut, dans le cadre de la « convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal » validée par décision B200917-04 du Bureau communautaire du 17/09/2020, bénéficier de 16.000€ d'aide du SDED.

Considérant que le plan de financement évolue comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux (offres de base)	177.065 €	Région AURA (Contrat Ambition Région)	32%	74.229 €
Options	24.156 €			
Maîtrise d'œuvre (60% des 41770 €)	25.313 €	Etat (DSIL)	17%	38.850 €
BCT/CSPS (60% des 6.000€)	3.600 €	Energie SDED	7%	16.000 €
Frais d'études (géomètre, structure)	1.700 €	Autofinancement	44%	102.755 €
<b>TOTAL éligible</b>	<b>231.834 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>231.834 €</b>

Considérant que les crédits de réalisation de cette opération sont prévus au budget.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Président à demander une subvention de 16.000€ à Territoire d'énergie SDED sur la base du plan de financement remanié ci-dessus ;
- autorise le Président à travailler avec Territoire d'énergie SDED à la meilleure répartition possible de cette subvention et de la valorisation des certificats d'énergie entre cette opération et l'installation de la chaufferie bois ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

-----  
Intervention : AMatheron, CRey.

### **9. Bâtiments : Demande de subventions pour la chaufferie à bois granulé du siège de la CCD**

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Christian Rey) expose :

Vu la délibération B200116-12 en date du 16 janvier 2020, par laquelle le Bureau communautaire a validé l'opération « rénovation thermique et l'extension des capacités d'accueil du siège de la CCD » en mentionnant qu'elle serait jumelée au remplacement de la chaufferie fuel par une chaufferie bois granulé, bénéficiant d'un plan de financement distinct.

Considérant que la configuration du bâti et notamment celle des conduits de fumée existants ont rendu le remplacement de la chaufferie plus complexe et coûteux que prévu ; que les crédits de réalisation de cette chaufferie sont prévus au budget ;

Considérant que le plan de financement serait le suivant.

DEPENSES		RECETTES		
Chaudière bois granulé 60kW lot7 ligne 113	19 680 €	Région AURA (Appel à projet bois énergie ; 40% de 84.000€)	26%	33 600 €
Soufflage granulés lot 7 ligne	1 916 €			
Démontage chaufferie fuel lot 7 (4.1.2/4.2.1)	2 100 €			
Ballon et circulateur (lot 7 lignes 136-150)	3 465 €	ADEME (COT) :	14%	17 797 €
Hydraulique chaufferie (lot 7)	9 171 €	13€/Mwh/an*20ans		
Régulation (lot 7)	930 €	Département (Appel à projet bois énergie ; 30% plafonnés à 15.000€)	12%	15 000 €
Electricité lot 7 (3.3.2) et 8 (2.5.2)	6 820 €			
Evacuations EU local chaufferie	1 758 €	Etat (DSIL-reliance)	24%	30 904 €
Evacuation des fumées lot 7 (cf 3.2.1.)	3 615 €			
Evacuation fumées lot 1 (cf 1.7 et 1.10.3.3)	6 460 €			
Ventilation lot 7 (cf 3.2.1 + 4.1.1)	3 307 €	Autofinancement	24%	31 404 €
Sécurité lots 2 (2.5.1.3) et 7 (3.2.1 et 3.2.4)	3 975 €	Dont env. 8 000 € CEEE		
Silo lot 7 (ligne 117)	3 360 €			
Génie civil (lot 1 hors fumisterie/imprévus)	31 083 €			
Plans : lot 7 (2.1 et 2.2)	490 €			
Mise en service : lot 7 (2.3)	1 150 €			
Réseau en sous-sol : lot 7 (3.4)	4 658 €			
Divers, imprévus (4%) cf lot1	5 239 €			
Maîtrise d'œuvre, CSPS, BCT (40% des marchés)	19 588 €			
<b>TOTAL éligible</b>	<b>128.765 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>128.765 €</b>

Considérant que ce plan de financement pourrait évoluer lors de l'instruction des demandes ;



**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le programme de remplacement de la chaufferie fuel de 1998 par une chaufferie bois granulé;
- autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de la chaufferie bois granulé du siège de la CCD auprès de la Région AURA, de l'Etat (DSIL relance), du Département de la Drôme et de l'ADEME;
- autorise le Président à solliciter Territoire d'énergie SDED pour travailler à la meilleure répartition possible de sa subvention à la rénovation thermique du siège et de sa valorisation des certificats d'énergie entre cette opération et la rénovation thermique du siège;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron souligne, CRey.

#### **10. Programme : Engagement dans le Contrat de Relance et Transition Ecologique – CRTE**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant que les CRTE s'inscrivent dans « France Relance », le plan de relance économique et écologique de l'Etat ;

Considérant qu'en début d'année, la CCD s'est vu proposer l'élaboration d'un contrat avec l'Etat, poursuivant trois finalités :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Il vous sera demandé de valider cette démarche et d'autoriser le Président à signer les différents engagements nécessaires à la conclusion de ce contrat.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la démarche d'engagement dans le Contrat de Relance et Transition Ecologique – CRTE ;
- autorise le Président à signer les différents engagements nécessaires à la conclusion de ce contrat;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron.

### **11. Habitat - Énergie : Animation PIG Drômois, programme habiter mieux**

La Vice-président en charge de l'Énergie (Catherine Pellini) expose :

Considérant que le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), dont le portage administratif a été confié à la CCCPS, coordonnera à présent le suivi du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'habitat » pour le compte de la CCD, de la CCCPS et de la CCVD ;

Considérant qu'il est proposé de signer avec SOLIHA, une convention commune aux 3 intercommunalités précitées, pour animer le PIG sur le territoire du Diois dans la continuité des années précédentes, cette dépense pouvant faire l'objet d'un financement dans le cadre du projet Territoire d'Innovation ;

Considérant qu'en tant que porteur administratif unique de la demande de subvention dans le cadre du projet Territoire d'Innovation, la CCCPS est également le porteur administratif de l'ensemble du dispositif pour le compte des 3 EPCI ;

Considérant que le coût de cette convention est intégré au budget global du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat dont la mise en œuvre a fait l'objet d'une convention d'entente entre les 3 EPCI, actée par délibération C201203-01 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2020 ;

Considérant que les modalités de l'animation du PIG pour l'année 2021 confiée à SOLIHA représentent un montant de 48 000 € HT pour l'ensemble des 3 intercommunalités ;

#### **Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de confier l'animation du PIG pour l'année 2021 à SOLIHA selon les modalités décrites dans la convention ;**
- **valide la convention Suivi/animation;**
- **autorise le Président à la signer ainsi que tous les actes administratifs relatifs à sa réalisation ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : CPellini, AMatheron, IBizouard.

## **12.Rivières/Environnement : Convention d'autorisation de travaux avec la fédération départementale de la pêche pour la restauration du ruisseau de Chapiat**

Le Vice-président en charge des Rivières (Pascal Baudin) expose :

Considérant que la fédération de pêche de la Drôme souhaite faire des travaux de restauration écologique du ruisseau de Chapiat à Die ;

Considérant que la CCD est riveraine de ce ruisseau pour les parcelles BK59 et BK61 ;

Considérant que la fédération de pêche a été informée des servitudes liées à cette parcelle avec copie Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ; qu'elle conduit une étude hydraulique à la demande de la Direction départementale des Territoires (DDT) pour vérifier que les seuils piscicoles qui seront enlevés ne vont pas entraîner d'érosion, notamment au droit de ces parcelles ;

Considérant que les travaux seront conformes aux préconisations de cette étude ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention d'autorisation de travaux de restauration du ruisseau de Chapiat sur les parcelles BK59 et BK61, avec la fédération départementale de pêche de la Drôme ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et tous les actes administratifs liés à sa réalisation.**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron, PBaudin, JMazalaigue.

## **13.Fibre Optique /Martouret : participation financière de la CCD aux travaux réalisés par le syndicat mixte ADN pour des travaux au Martouret**

Le Vice-président en charge de la Fibre (Christian Rey) expose :

Considérant que le déploiement de la fibre s'effectue en 2 parties :

- ☞ le déploiement sur domaine public jusqu'au PBO (point de branchement optique situé en façade, sur poteau ou en chambre télécom) qui vient d'être réalisé,
- ☞ le déploiement en partie privative réalisé par ADTIM FTTH du PBO jusqu'au PTO (prise terminale optique dans le bâtiment, appartement etc.).

Considérant que le coût de ce 2<sup>ème</sup> déploiement est pris en charge par ADN dans le cadre du déploiement de chaque prise dans la mesure où celui-ci puisse suivre le tracé du réseau orange cuivre ;

Considérant que dans le cas du Martouret, le réseau cuivre traverse les installations de Drôme Aventure (Accrobranche) et qu'il est impossible d'utiliser le même tracé ;

Considérant que le coût initial prévu par ADTIM pour le remplacement de certains supports aériens sur le tracé existant s'élevait à 2712 € HT ; que la solution envisagée afin d'éviter le

tracé actuel s'élève à 5424 € HT ; qu'il a été conclu un accord de prise en charge par la CCD du surcote correspondant à hauteur de 2712 € HT ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la convention de participation financière de la Communauté des Communes Du Diois aux travaux réalisés par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour l'installation d'équipements destinés à un réseau de communications électroniques ;
- autorise le Président à la signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : JMellet, CRey, AMatheron, JPRouit.

#### **14. Planification : Cession de deux parcelles au Conseil Départemental giratoire RD 543**

Le Vice-président en charge de la Planification (Olivier Toureng) expose :

Considérant que le projet de réalisation de la ZA de Die était concomitant avec la réalisation du giratoire par le Conseil Départemental sur la RD 543 ; qu'à cette occasion, il avait été convenu entre les deux structures de céder à titre gracieux les emprises foncières nécessaires au giratoire ;

Considérant que le géomètre mandaté pour la réalisation de l'état parcellaire après aménagement a identifié ces parcelles ; qu'il s'agit des parcelles BE 190 d'une contenance de 300 m<sup>2</sup>, BE 191 d'une contenance de 22 m<sup>2</sup> et AD 554 d'une contenance de 153 m<sup>2</sup> ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de céder les parcelles BE 190, BE 191 et AD 554 au Conseil Départemental à titre gratuit ;
- dit que le Conseil Départemental prendra en charge les frais afférents aux actes portant cession de ces parcelles ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pas de remarque.

#### **15. Culture : Affectation du fonds de garantie aux manifestations 2021**

Vu la délibération C200213-13, par laquelle le Conseil communautaire du 13 février 2020 ont entériné la création d'un fonds de garantie pour soutenir, sous conditions particulières, l'organisation de manifestations soumises à des aléas ;

Considérant qu'au budget 2021, le Conseil communautaire se voit à nouveau proposer de provisionner un montant de 10.000€ pour doter le fonds de garantie 2021 ;  
Considérant qu'une structure associative a aujourd'hui candidaté : le club cycliste de Die pour l'organisation de la Drômoise 2021 ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'affectation de la moitié du fonds 2021 (5000€) à l'association du club cycliste de Die sous réserve d'adoption du budget ;
- autorise le Président à engager les formalités nécessaires ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron, PBaudin, AMatheron, IBizouard, ALGuironnet, TCoste, CRey.

**16. Administration : Convention de refacturation des frais de communication de l'Espace France Services dans la parution INTERCOM**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant qu'une action de communication est concertée avec l'Espace France Services, structure labellisée par l'Etat et portée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFFPA) de Die ;

Considérant que cette action vise à promouvoir les services et les démarches d'accès aux droits de ce relais de proximité des services publics dans le Diois ; qu'une insertion d'un feuillet de 4 pages sera effectuée dans le prochain numéro d'Avril de la parution intercommunale INTERCOM ;

Considérant que le surcoût de 480 € induit par cette action de communication ne sera pas facturé au CFPPA de Die ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- dit que le surcoût induit par l'action de communication ne sera pas facturé au CFPPA de Die;
- n'approuve pas la convention de refacturation de frais ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Intervention : AMatheron, CRey, ALGuironnet, OTourenge, CPellini, PBaudin.

## **17.Économie : Validation de la grille des critères d'attribution en zones d'activités (ZA)**

La vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle Bizouard) expose :

Considérant que la commission économie a été créée à l'automne dernier et se réunit tous les mois ;

Considérant que pour suivre les attributions de lots, la commission a souhaité créer une sous-commission ad-hoc ; composée de 5 membres à l'exclusion des élus ayant un projet ou étant déjà installé en ZA ; qu'elle se rassemble régulièrement pour ne pas laisser les candidats sans réponse.

Considérant que la commission a mis au point une grille d'évaluation des candidatures, laquelle sera utilisée par la commission ad-hoc pour les prochaines attributions de lots présentés en Bureau ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**–valide la grille des critères d'attribution ;**

**charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
Intervention : IBizouard, OTourenng, JMazalaigue, AMatheron, PBaudin, JMellet, IBizouard, JBoeyaert.

### **B. QUESTIONS DIVERSES**

**Mise à disposition agent informatique avec la Mairie**

**Retransmission du Conseil communautaire sur Facebook**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée 17h15.

**Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 20 mai 2021 à 17h30.**

Fait à Die le : 19 AVR. 2021  
Pour le Président empêché,  
Le 3eme Vice-président,  
Jean-Pierre Rouit

